

Les journaux dans les bibliothèques parlementaires

Newspapers in Parliamentary Libraries

Los diarios en las bibliotecas parlamentarias

Gaston Bernier

Volume 36, Number 1, January–March 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028198ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028198ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, G. (1990). Les journaux dans les bibliothèques parlementaires. *Documentation et bibliothèques*, 36(1), 11–15. <https://doi.org/10.7202/1028198ar>

Article abstract

Parliaments around the world are heavy users of newspapers. In order to satisfy the appetites of their users, parliamentary libraries subscribe to many newspapers, develop new services, prepare guides to help retrieve articles and increasingly consult the current events data bases. The situation at the National Assembly, the Canadian parliament, and in European assemblies help support the author's thesis.

Les journaux dans les bibliothèques parlementaires

Gaston Bernier*

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

Les parlements de par le monde sont d'intenses utilisateurs de journaux. Les bibliothèques parlementaires, pour répondre à la boulimie de ces usagers, prennent de nombreux abonnements, multiplient les services liés à l'actualité, produisent des instruments de travail facilitant le repérage des nouvelles et consultent de plus en plus souvent les bases de données événementielles. La situation à l'Assemblée nationale, au Parlement canadien et dans les assemblées européennes sert ici à illustrer les propos de l'auteur.

Newspapers in Parliamentary Libraries

Parliaments around the world are heavy users of newspapers. In order to satisfy the appetites of their users, parliamentary libraries subscribe to many newspapers, develop new services, prepare guides to help retrieve articles and increasingly consult the current events data bases. The situation at the National Assembly, the Canadian parliament, and in European assemblies help support the author's thesis.

Les hommes et les femmes politiques s'appuient, dans le cours de leurs travaux, sur une gamme fort variée de moyens d'information. Tantôt, ils consultent leurs collaborateurs immédiats, tantôt ils s'adressent à des spécialistes, tantôt ils s'inspirent de leurs électeurs. Il arrive même qu'ils sollicitent simultanément un avis de plusieurs personnes à la fois.

Il en est ainsi de la documentation utilisée. Les députés et les hommes politiques ne peuvent se limiter à un type de documents en particulier. Ils feuilletent les rapports annuels de l'Administration, ils relisent les comptes rendus des conférences de presse de leurs adversaires et de leurs chefs, ils consultent les textes de lois, les règlements et les directives. Mais il semble que les journaux ou les nouvelles soient la source d'information la plus populaire parmi ces dirigeants politiques.

Tout habitué des palais législatifs conviendra facilement de l'importance des journaux dans ces

Los diarios en las bibliotecas parlamentarias

Por todas partes del mundo, los parlamentarios son grandes usuarios de diarios. Las bibliotecas parlamentarias, para responder a la gran demanda de esos usuarios, abran numerosas suscripciones, multiplican los servicios relacionados con la actualidad, producen instrumentos de trabajo que facilitan la localización de informaciones y consultan cada vez más bases de datos en este campo. La situación en la Asamblea Nacional, en el Parlamento canadiense y en las asambleas europeas sirve aquí a ilustrar las declaraciones del autor.

enceintes : on parcourt les journaux lors du petit déjeuner ; les attachés politiques et les collaborateurs immédiats des parlementaires en ont constamment un à la main ; même durant les séances, les députés continuent de se mettre au courant de l'actualité en lisant ces merveilleux instruments que sont les revues de presse.

D'emblée, il semble donc qu'on puisse affirmer que les journaux, l'actualité ou les nouvelles sont de première importance pour le monde politique.

Cependant, il reste à évaluer l'ampleur du phénomène presse (qu'elle soit écrite ou électronique) comme source d'information.

On peut utiliser différents indices pour démontrer le poids de l'actualité pour la représentation nationale québécoise. Par le passé, un sondage réalisé chez les députés a confirmé et mesuré l'importance des médias pour eux. De même, l'utilisation des nouvelles et même les références faites à la presse, aux radiojournaux et aux

* L'auteur est directeur adjoint de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à Québec.

téléjournaux lors de la période des questions corroborent les observations antérieures¹. Enfin, il est une autre voie, laquelle sera explorée ici : il s'agit d'une évaluation des collections de journaux et des services liés à ce type de publications au sein des bibliothèques parlementaires.

L'utilité des médias comme source de documentation peut facilement se mesurer à l'aune des abonnements et des collections des bibliothèques parlementaires, des services situés en aval de la première publication (revues de presse, reprise des bulletins de nouvelles radio ou télédiffusées), des instruments de travail destinés à faciliter la consultation rétrospective des journaux.

Une première constatation s'impose d'elle-même : les bibliothèques parlementaires sont de grandes consommatrices et de grandes abonnées aux journaux.

Malheureusement, les chiffres et les données ne sont pas homogènes et les catégories retenues (tantôt journaux, tantôt journaux et périodiques, tantôt journaux, périodiques et revues) ne recouvrent pas toujours la même réalité. Cependant, voici quelques données tirées de la situation québécoise, canadienne et européenne.

Du côté européen, on a publié en 1980 les résultats d'un inventaire des services offerts dans les Parlements des États membres de la Communauté européenne. Or on y donne des statistiques sur le nombre d'abonnements² faits par chaque établissement. À l'observation des chiffres, on peut retenir deux choses : en premier lieu, d'une bibliothèque à l'autre, on constate une grande disparité : ainsi si l'on s'en tient aux journaux, la Bibliothèque de l'Assemblée luxembourgeoise en recevait 8 et celle des chambres basses britannique et belge, 100 chacune ; en deuxième lieu si l'on exclut le cas extrême du Luxembourg, la moyenne des abonnements à des journaux s'établit à au moins 85.

Par ailleurs, on peut s'attarder à quelques cas particuliers. La Bibliothèque de la Chambre basse

du Danemark recevait, lit-on dans ce rapport, 80 journaux et 25 journaux locaux au tournant des années 80. En France, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale recevait à la même époque 584 journaux, périodiques et revues. Ce chiffre se compare difficilement avec la moyenne de 85 établie antérieurement. Heureusement, une publication plus récente³, publiée sous la direction de D. Englefield, précise que l'institution met à la disposition des députés français les quotidiens de Paris (environ 10) et les 67 journaux de province dans leurs 300 éditions différentes. Cet élément semble marquer un engouement certain pour ce type de document. De même, le cas du Bundestag allemand est intéressant : la Bibliothèque y reçoit 220 journaux nationaux et étrangers et, en plus, 280 revues de presse⁴.

La place accordée aux journaux dans les bibliothèques législatives canadiennes ressemble à celle des établissements similaires en Europe.

La Bibliothèque du Parlement fédéral met, depuis longtemps, à la disposition de ses députés un très large éventail de journaux. Une étude sur les collections de recherche des bibliothèques publiée en 1974 par la Bibliothèque nationale du Canada contient cette phrase :

Il est intéressant de noter que la Bibliothèque du Parlement reçoit approximativement 640 quotidiens et hebdomadaires canadiens réservés à l'usage exclusif des députés et sénateurs, des juges de la Cour suprême et des courriéristes parlementaires⁵.

Actuellement, la Bibliothèque reçoit 620 journaux dont 129 quotidiens et 473 hebdomadaires.

À Toronto, la Bibliothèque de l'Assemblée recevait 298 journaux en mars 1987, 304 en mars 1988⁶ et 311 un an plus tard⁷.

À l'Assemblée nationale du Québec, la tradition prévaut également : la bibliothèque avait des abonnements à 251 journaux pour l'année 1986/87, à 254 en 1987/88 et à 249 en 1988/89⁸.

1. On se reportera, à ce sujet, à l'article suivant : « Les députés et la documentation », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 11, no 4 (hiver 1988/89), 17-21.

2. *Organisation des services des Parlements des États membres de la Communauté européenne*; note de synthèse..., Luxembourg, Parlement européen, 1980, p. 128.

3. Dermot Englefield, ed., *Survey of Parliamentary Libraries, Documentation and Information Services*, Luxembourg, Parlement européen, 1983 p. 21-22.

4. *Ibid.*, annexe datée du 17 juin 1983, p. 31a.

5. *Collections de recherche des bibliothèques canadiennes; études particulières: Bibliothèque du gouvernement fédéral*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1974, p. 60.

6. *Annual Report of the Executive Director 1987/88*, Toronto, Legislative Library, 1988, app. 8.

7. *Ibid.*, 1988/89, p. 46.

8. Chiffres tirés des rapports annuels de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

En elles-mêmes, ces données ne donnent pas une image complète et surtout comportent beaucoup d'ambiguïté, car la situation pourrait être identique dans d'autres types de bibliothèques comme les bibliothèques universitaires et municipales. Deux petits coups de sonde auprès de l'Université Laval et de la Bibliothèque de Québec révèlent que le nombre d'abonnements à des journaux à ces deux endroits sont de 120 et de 46 respectivement. C'est dire que la Bibliothèque de l'Assemblée reçoit deux fois plus de journaux que l'Université Laval et cinq fois plus que la Bibliothèque Gabrielle-Roy.

Ainsi, les bibliothèques législatives sont de larges consommatrices de journaux et si elles le sont c'est, à n'en pas douter, en raison de l'intérêt que les parlementaires et leurs collaborateurs portent à ces publications.

L'importance des nouvelles et de l'actualité en général pour le milieu parlementaire est également illustré par l'existence, au sein des bibliothèques parlementaires, de services de coupures de journaux, par l'existence de dossiers thématiques ou nominatifs, par la large diffusion des articles de journaux.

Du côté des pays de la Communauté européenne, cinq bibliothèques parlementaires sur neuf, ou six sur dix si l'on tient compte du Parlement européen lui-même, offrent un service de documentation de presse. On le précise noir sur blanc dans l'état des services dont il a été question plus haut⁹. Il est fort possible que d'autres bibliothèques offrent le même service sans l'identifier comme tel.

Les bibliothèques parlementaires canadiennes maintiennent des services similaires. La Bibliothèque du Parlement, depuis le début des années 60, celle de l'Assemblée nationale depuis les années 70, celle de l'Assemblée législative ontarienne subséquemment ont mis sur pied des équipes chargées du dépouillement et de la confection de dossiers de coupures.

La popularité des coupures de journaux dans les parlements - révélée par l'existence de services spécialisés - peut aussi être évaluée par la diffusion intensive des photocopies des articles.

À Toronto, à l'Assemblée, on a distribué en moyenne, entre 1983/84 et 1987/88, 1 700 000 photocopies de coupures de journaux¹⁰. C'est dire

qu'on tire environ 13 000 photocopies d'articles par an et par député. À l'Assemblée nationale, les vannes ne semblent pas aussi largement ouvertes mais on distribue également les articles de journaux en quantité industrielle : au-delà de 800 000 photocopies par an sont acheminées à différents usagers depuis 1983, ce qui représente environ 6 400 copies par député.

L'utilité de l'information tirée des journaux trouve une autre confirmation dans la constitution et dans la mise à jour continuelle de dossiers de coupures et surtout dans leur intense consultation.

À la Bibliothèque du Parlement du Canada, en 1985/86, les usagers pouvaient utiliser 2 691 dossiers courants et 4 293 dossiers dits historiques¹¹. En 1987/88, ces chiffres grimpaient à 2 822 et à 5 443 respectivement¹². Pendant les douze mois de 1985/86, cette collection a servi à solutionner 5 168 questions acheminées à la Bibliothèque et, au total, on aura consulté les dossiers près de 16 000 fois¹³. Les questions ont presque doublé deux ans plus tard mais le nombre de dossiers consultés sera resté éternel¹².

À Québec, le personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale alimente quotidiennement près de 450 dossiers d'articles tirés de la presse¹⁴. Leur utilisation semble, au juger, beaucoup moins populaire que ce qu'on observe au Parlement fédéral : on a répondu à environ 700 demandes seulement en 1987/88. Peut-être est-ce là une conséquence de la grande diffusion des articles de journaux.

Un troisième indice - après le nombre d'abonnements et après la constitution de dossiers de coupures - permet d'illustrer la richesse de l'actualité pour les parlementaires et leurs collaborateurs : c'est l'établissement de tables alphabétiques ou d'index.

À l'Assemblée nationale du Québec, on a réalisé entre 1956 et 1966 un fichier alphabétique des nouvelles et des articles publiés dans un certain nombre de quotidiens québécois. Cette réalisation est oubliée aujourd'hui alors que les index de journaux se sont multipliés et que les besoins essentiels s'en trouvent comblés. Mais l'index commencé en 1956 n'en est pas moins symptomatique.

9. *Organisation des services des Parlements des États membres...*, p. 134-135.

10. *Annual Report of the Executive Director 1987/88*, p. 11.

11. *Rapport annuel du bibliothécaire parlementaire, 1985/86*, p. 20.

12. *Annual Report of the Parliamentary Librarian, 1987/88*, p. 22.

13. *Rapport annuel...*, 1985/86, p. 20.

14. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Rapport annuel 1987/88*, p. 35.

D'autres bibliothèques législatives canadiennes exploitent le même filon. Que l'on pense à celle de la Colombie britannique : on y a réalisé au cours des ans, depuis 1915 plus précisément, un index des journaux de Vancouver et de Victoria¹⁵. On fait un exercice similaire en Nouvelle-Écosse¹⁶.

En Europe, on fait de l'indexation de journaux sous une forme ou sous une autre, à la Bibliothèque du Parlement belge, à celle du Folketing danois et à celle de l'Assemblée nationale française¹⁷.

La présence actuelle sur le marché d'excellentes tables alphabétiques de journaux nationaux, au moins en Amérique du Nord, a mené à l'abandon du programme d'indexation à l'Assemblée nationale du Québec. Il est possible qu'on y revienne, car il est encore tout un secteur laissé en friche et donc difficile d'accès : celui des journaux locaux et régionaux. Tôt ou tard, la constatation des besoins et des désirs des parlementaires inspirera la reprise d'un certain programme d'indexation complémentaire, cela va de soi, aux répertoires actuellement sur le marché.

La boulimie du milieu parlementaire en ce qui a trait à l'actualité a produit un nouveau type de rejets : les revues de presse. L'Assemblée nationale du Québec publie depuis 1977 un bulletin quotidien durant la session contenant une sélection des articles de journaux susceptibles d'intéresser les députés, leurs collaborateurs et les fonctionnaires parlementaires. Cette publication périodique, à tirage limité et à diffusion restreinte, a connu un grand succès et elle poursuit sa carrière pour une douzième année. D'autres revues de presse sont apparues depuis : *Quorum* au Parlement fédéral, *Toronto Press Today* et *Provincial Press* à l'Assemblée législative ontarienne.

Les services reliés à l'actualité décrits jusqu'ici - journaux dans leur forme originale, coupures, index et revues de presse - sont liés à des « supports » traditionnels. Les nouvelles techniques ne les feront sans doute pas disparaître mais les journaux et leurs sous-produits devront compter avec de nouveaux venus et même de nouveaux concurrents, lesquels contribuent à diversifier l'information documentaire : ce sont la diffusion en reprise des téléjournaux à l'intérieur des réseaux internes des assemblées, la consti-

tution de bandothèques et d'audiovidéothèques dans ces mêmes milieux et, enfin, l'utilisation en direct de banques de données textuelles de certains journaux.

En ce qui a trait aux reprises systématiques des téléjournaux sur les réseaux de communication interne et même à la transmission sur demande, sur ces mêmes réseaux, d'émissions d'affaires publiques, il faut dire que l'expérience est relativement récente. Le Parlement fédéral canadien profite depuis quelques années d'un tel service. Le Parlement québécois a emboîté le pas récemment. D'autres suivront sans doute si ce n'est déjà fait.

La Bibliothèque du Parlement possède également une audiovidéothèque, laquelle comptait environ 3 000 titres en 1985/86 soit 560 de plus qu'en 1984/85¹⁸. *Quorum*, la revue de presse quotidienne, signalait le 30 octobre 1989 la cassette vidéo n° 3443.

Les cassettes vidéo semblent répondre à un besoin si l'on se fonde sur les statistiques d'utilisation : le prêt des cassettes est passé de 67 en 1981/82 à 600 en 1985/86¹⁸ et à 828 en 1987/88¹⁹.

Enfin, dernier élément de la panoplie : les banques de données textuelles. Depuis quelques mois, et même quelques années, les textes de certains journaux sont accessibles en direct. C'est le cas du *Financial Times*, du *Toronto Star* et du *Ottawa Citizen*.

Jusqu'ici, il existe peu de statistiques d'utilisation de ces banques de données par les bibliothèques parlementaires. Mais si l'on se fie à l'intense utilisation faite des journaux imprimés, on a de sérieuses raisons de croire que les bibliothèques parlementaires feront un grand usage de ces banques de données. L'utilisation en direct des index informatisés des journaux peut suggérer les tendances que l'on pourra éventuellement observer. À l'Assemblée nationale, la base de données *Québec* fut la troisième en 1987/88 dans l'ordre d'utilisation, après *Repère* et *Dobis*. Le *National Newspaper Index* fut utilisé huit fois moins souvent que *Québec*. Ces données sommaires semblent indiquer l'importance des bases de données reliées à l'actualité et leur utilisation d'autant plus intense qu'elles rendent compte de l'actualité d'une entité politique précise.

15. Colombie britannique. Legislative Library, *Annual report, 1988*, p. 3-5.

16. *MLA up date*, 1989, vol. 3.

17. Dermot Englefield, ed., *Survey of Parliamentary Libraries...*, p. 11, 14, 22.

18. *Rapport annuel du bibliothécaire ... 1985/86*, p. 2.

19. *Ibid.*, 1987/88, p. 3.

Conclusion

Les efforts et les ressources que les bibliothèques parlementaires canalisent vers les services reliés aux journaux sont importants. La diversité des services offerts se retrouvent rarement dans d'autres types de bibliothèques. On pourrait, si on méconnaissait le milieu, croire qu'il y a là une importance injustifiée accordée à cette documen-

tation. Or, l'actualité inspire et sert les parlementaires lors de la préparation des périodes de questions. De plus, les résultats du sondage montrent que les députés y cherchent d'une manière permanente le filon qu'eux ou leur parti pourraient exploiter ou la brèche qu'il faudra colmater de toute urgence. Pour caricaturer, on pourrait dire que l'ordre du jour des assemblées est inscrite en filigrane dans les journaux.

La tarification des produits et services documentaires : état de la question

par Denis Rousseau

Les questions suivantes reflètent-elles vos préoccupations :

- *Quels sont les fondements de la tarification ?*
- *Comment se pratique la tarification ?
Quelles en sont les caractéristiques ?*
- *La tarification serait-elle un obstacle
à l'accès à l'information ?*
- *Qu'en pensent les grands organismes nationaux et
internationaux de documentation ?*
- *Quels sont les arguments en faveur et contre la tarification ?*

***Toutes ces questions, et bien d'autres,
trouveront leur réponse dans ce document***

Commander auprès de :



Association pour l'avancement des sciences et
des techniques de la documentation
1030, rue Cherrier, bureau 505
Montréal, Québec H2L 1H9
Tél. : (514) 522-7833 (52-ASTED)
Télécopieur : (514) 521-9561

85 p. Bibliographie, Annexes PRIX : 17,50 \$